

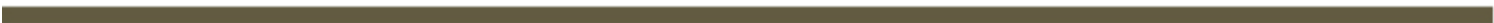


# *Projet B35*

## *Canalisation Etrez – Saint-Avit*

*Synthèse des principaux  
enjeux identifiés au sein du  
fuseau de concertation*





## INTRODUCTION

Le présent document a pour objectif de présenter synthétiquement les principaux enjeux identifiés au stade de l'étude de sensibilité au sein du fuseau de concertation.

Cette synthèse pourra être reprise dans le dossier de concertation qui servira de base aux concertations qui seront menées début 2013 selon les prescriptions de la CNDP.

---

---

## ■ PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES VIS-A-VIS DU MILIEU NATUREL

La définition du fuseau de passage a pris en compte les secteurs identifiés comme présentant un intérêt écologique : dans la mesure du possible ces secteurs ont été évités. Certains enjeux écologiques n'ont cependant pas pu être contournés. En effet, il arrive que des zones d'enjeux s'étendent sur de très importants linéaires (cas des rivières notamment) ou que la présence de multiples enjeux ait nécessité d'inclure certains sites sensibles au sein du fuseau d'étude.

Depuis Saint-Avit jusqu'au franchissement de l'A43 et l'arrivée dans le secteur de la Bourbre, les enjeux écologiques recensés au sein du fuseau étudié sont soulignées principalement par les périmètres des ZNIEFF de type I, généralement peu étendues.

A l'extrémité Sud du fuseau, les ZNIEFF I « cours supérieur de la Galaure » (qui correspond à la Galaure et au Galaveyson, enjeux associés à la présence de la Lamproie, du Chabot, de l'Ecrevisse à patés blanches et du Castor) et « plateau de Chambaran » (enjeux notamment associés à la présence de nombreuses plantes rares et de nombreux amphibiens) concernent toute la largeur du fuseau (dont la limite orientale correspond au périmètre d'une zone Natura 2000 ainsi exclue du fuseau étudié). Pour mémoire, à l'origine du projet, les installations de Saint-Avit s'inscrivent en bordure de la ZNIEFF II des « Chambarans méridionaux ».

Entre Beaurepaire et l'A43, les principales sensibilités écologiques incluses dans le fuseau d'étude correspondent principalement à des étangs (ZNIEFF I des « étangs de Bonnevaux », « étang du Fay », « étang de Charavoux », etc...); enjeux ponctuels associés à une flore particulière et à la présence d'oiseaux et de libellules protégées. La Varèze (ZNIEFF I et II – présence du Castor et du Chabot) et dans une moindre mesure, la Gère, (ZNIEFF II – présence de la Lamproie) forment deux zones écologiques à enjeux franchissant de part en part le fuseau d'étude.

Les abords de l'Isle d'Abeau sont marqués par de nombreuses zones humides, dont certaines font l'objet d'Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope.

Un second secteur regroupant des zones humides intéresse le fuseau d'étude à l'ouest de Crémieux juste avant le franchissement du fleuve Rhône. Même si les zones humides sont ponctuelles et relativement peu étendues, les périmètres d'inventaire ou de protection qui regroupent ces sites (ZNIEFF I, Natura 2000, etc) couvrent plus de la moitié de la largeur du fuseau.

Ces zones humides constituent autant d'enjeux notables du fait de la présence d'espèces animales et végétales protégées.

Deux ZNIEFF I, associées à des habitats écologiques particuliers, sont présentes au niveau du franchissement du Rhône (en rive gauche) qui ne correspond pas à une zone d'enjeux écologiques dans ce secteur. Leur petite taille doit permettre de les éviter.

La rivière d'Ain, immédiatement au nord, constitue en revanche un espace écologique remarquable : les îles et forêts alluviales qui la bordent constituent des habitats naturels exceptionnels accueillent une flore et une faune diversifiées. Le fuseau d'étude franchi cependant la rivière d'Ain en amont du site classé du confluent Ain – Rhône, et en aval des secteurs où les enjeux écologiques sont les plus étendus (APPB des Brotteaux de Chazey, abords des Fromentaux ou du Seymard, etc.).

Au nord de Meximieux, le fuseau d'étude se dédouble pour permettre le franchissement de Bourg-en-Bresse par l'est ou par l'ouest. Les deux branches du fuseau d'étude s'inscrivent en bordure du plateau de la Dombes qui est constitué d'une multitude d'étangs offrant un milieu particulièrement intéressant pour de très nombreux oiseaux (et qui fait l'objet de différents zonages écologiques). Le principal enjeu de ce secteur tient dans un vaste réseau de zones humides qui restent néanmoins évitables du fait de leurs faibles étendues.

Au delà de la Dombes quelques étangs ponctuent les branches du fuseau dans le contournement de l'agglomération burgienne à proprement parler. La branche est intéressée en outre plusieurs espaces boisés.

## ■ PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES VIS-A-VIS DU MILIEU PHYSIQUE

Le fuseau d'étude s'inscrit successivement, du Sud au Nord, au sein des entités topographiques suivantes :

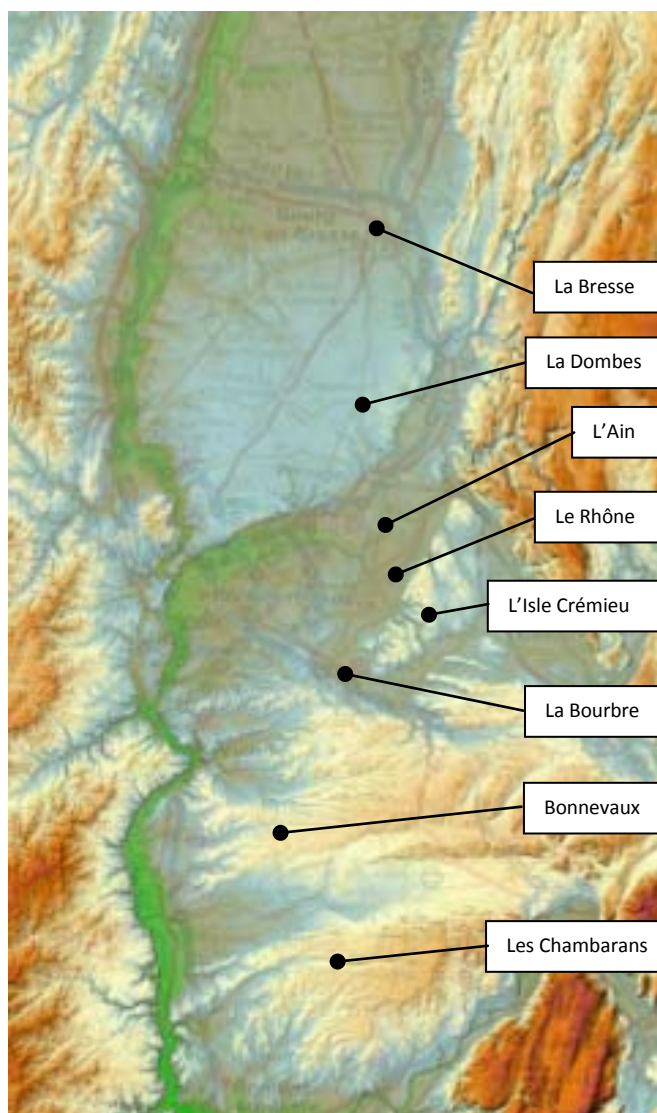
- les reliefs des Chambarans et de Bonnevaux ;
- les vallées de la Bourbre, du Rhône et de l'Ain ;
- le plateau de la Dombes ;
- la plaine de Bresse.

A partir de Saint-Avit, le fuseau d'étude s'inscrit à l'Ouest du plateau des Chambarans puis, plus au Nord, au sein du massif forestier de Bonnevaux. Ce dernier constitue un plateau orienté selon une direction Est-Ouest et présente la particularité d'être parsemé d'une multitude d'étangs.

Le fuseau d'étude s'inscrit ensuite dans la vallée de la Bourbre pour contourner par l'Ouest l'Isle Crémieu. La Bourbre est une rivière de plaine peu encaissée connectée à un vaste réseau d'irrigation qui se localise au nord du plateau des Bonnevaux et au sud de l'Isle Crémieu (plateau calcaire, soulevé lors de la surrection des Alpes, format un triangle délimité par le Rhône à l'Est, au Nord et au Nord-Ouest et par la Bourbre au Sud et au Sud-Ouest).

Le fuseau rejoint ensuite la vallée du Rhône puis la vallée de l'Ain immédiatement en amont de la confluence de ces deux rivières.

Une fois la rivière d'Ain franchie, le fuseau évolue à l'extrémité Est du plateau de la Dombes, marqué par la présence de nombreux étangs et rejoint la plaine de Bresse pour atteindre Etrez au Nord de Bourg-en-Bresse.



Outre les quelques reliefs associés aux passages entre les plateaux et les vallées, on ne recense pas de contrainte topographique particulière au sein du fuseau d'étude. Les nombreux étangs rencontrés au niveau des Bonnevaux, de la Dombes et, dans une moindre mesure, de la Bresse constituent des enjeux ponctuels (qui pourront être évités) associés plus particulièrement au milieu naturel.

Le réseau hydrographique de la région Rhône-Alpes est relativement important. Aussi le fuseau d'étude intercepte ainsi un nombre considérable d'écoulements superficiels. Au sud, le fuseau d'étude intercepte les bassins versants de plusieurs affluents mineurs du Rhône présentant globalement des écoulements d'orientation est / ouest. Les cours d'eau interceptés les plus importants sont la Galaure, la Gère et la Varèze.

Plus au nord le fuseau longe la Bourbre sur un linéaire conséquent après l'avoir traversée au droit de l'Isle d'Abeau.

Le Rhône est franchi à l'extrémité Sud-Ouest de l'Isle Crémieux et l'Ain en amont des zones écologiques sensibles associées à sa confluence avec le Rhône.

Les cours d'eau rencontrés à travers la Dombes sont de petites dimensions. Les parties bressanes du fuseau interceptent la Veyle et la Reyssouze pour la branche Ouest et la Vallière et le Sevron pour la branche Est.

Les principales zones inondables rencontrées au sein du fuseau d'étude correspondent aux affluents rive gauche du Rhône, à la Bourbre et à la vallée de l'Ain.

Le fuseau d'étude s'inscrit dans le Sillon Rhodanien et recouvre six grands ensembles géologiques :

- le Bas Dauphiné : molasses ou poudingues et dépôts glaciaires ou fluvioglaciers ;
- l'Est Lyonnais et le Rhône : alluvions glaciaires et fluviatiles ;
- l'Isle Crémieux : calcaires et dépôts glaciaires ;
- la vallée de l'Ain : dépôts fluvioglaciers et alluvions fluviatiles ;
- la Dombes : moraine ;
- la plaine bressane : marnes, cailloutis et limons.

Les formations géologiques rencontrées le long du fuseau d'étude accueillent différents aquifères remarquables qui font généralement l'objet d'importants prélèvements. Les usages de l'eau sont associés principalement à l'alimentation en eau potable, notamment aux abords des secteurs de plus forte densité de population, et à l'agriculture (irrigation associée notamment à la culture de céréales). Les prélèvements industriels sont moins importants et plus ponctuels.

Les vallées alluviales renferment les aquifères les plus importants et sont par conséquent le siège des plus nombreux captages d'alimentation en eau potable.

Le fuseau d'étude ne longe globalement pas les cours d'eau rencontrés, il évite ainsi les sites plus particulièrement sensibles du point de vue hydrogéologique.

Par ailleurs certains documents de planification identifient des « nappes souterraines stratégiques » dont la préservation est un objectif affiché. Il s'agit notamment de la nappe phréatique de l'Est Lyonnais qui fait l'objet d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion

des Eaux), de la « zone sanctuaire » inscrite au SAGE de la Basse Vallée de l'Ain, de la nappe alluviale du Rhône (étude de l'Agence de l'Eau visant à protéger les ressources majeures pour l'alimentation en eau potable), etc... Le fuseau d'étude n'intéresse pas directement ces différents secteurs protégés. En revanche, en rive gauche du Rhône, le fuseau traverse certaines nappes alluviales vulnérables (menacées par la surexploitation et les pollutions diffuses) et stratégiques, telles que la nappe des alluvions de la plaine de Bièvre-Valloire par exemple.



## ■ PRINCIPAUX ENJEUX IDENTIFIES VIS-A-VIS DU MILIEU HUMAIN

Sur la partie Sud du fuseau d'étude (au sud de l'A43), l'urbanisation est peu importante et relativement concentrée, ce qui n'induit pas de difficultés majeures pour l'aménagement d'un nouveau gazoduc.

L'urbanisation est par contre quasiment continue le long de l'A43 depuis portes de Lyon jusqu'à Bourgoin Jallieu. Le fuseau d'étude ménage deux passages de part et d'autre de l'Isle-d'Abeau, qui correspondent aux seuls points de passages envisageables.

De même, la rive gauche du Rhône entre l'Isle Crémieu et la Bourbre est largement urbanisée. L'urbanisation de la vallée de l'Ain est relativement concentrée au niveau des bourgs et hameaux ce qui constitue un avantage pour la recherche d'un tracé.

Le fuseau d'étude compte deux branches pour le passage de de Bourg-en-Bresse en offrant ainsi des possibilités de passage par l'est ou l'ouest de cette large et dense agglomération.

Les principaux enjeux associés à l'urbanisation sont localisés au droit de l'agglomération lyonnaise et de l'agglomération burgienne et correspondent à de zones d'urbanisation quasiment continues. Les secteurs les plus sensibles sont le franchissement de l'A43 et le passage à l'Est de Bourg-en-Bresse, dans une moindre mesure le passage au niveau de Meximieux est également compliqué.

Passant à proximité de l'agglomération Lyonnaise et incluant celle de Bourg-en-Bresse le fuseau d'étude s'inscrit au sein d'un vaste réseau d'infrastructures de transport qui comporte des routes et des autoroutes, des voies ferrées mais également des canalisations de transport d'hydrocarbures et de produits chimiques.

Les principales infrastructures de transport terrestre rencontrées le long du fuseau d'étude sont :

- les autoroutes A43, A42, A40 et A39
- les voies ferrées Lyon – Grenoble, Lyon – Ambérieu-en-Bugey, Ambérieu-en-Bugey – Bourg – Mâcon et Bourg – Genève.

Plusieurs projets d'infrastructures sont également identifiés au droit du fuseau d'étude, notamment dans sa moitié nord avec la liaison ferroviaire Lyon – Turin au niveau du franchissement de la Bourbre, le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise au droit de Meximieux et la branche Sud de la LGV Rhin – Rhône le long du faisceau autoroutier d'orientation Nord-Sud à l'Est de Bourg-en-Bresse (A39-A40-A42).